

# ***Introduction***

**Emmanuel Babissagana**



**B**ien qu'elle fasse figure de nain militaire à l'échelle planétaire, l'Afrique n'est pas moins concernée par le retour contemporain des guerres à prétention juste au plan international. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest en effet, aucune partie du monde n'est aujourd'hui épargnée par la montée de l'extrémisme religieux, ni par les guerres (conflits armés) qui en résultent, lesquelles se veulent tantôt saintes parce que justes, et tantôt justes parce que saintes. Ce retour en force du djihad remet dramatiquement en scène une thématique que beaucoup, visiblement à tort, avaient cru essentiellement liée à l'obscurantisme qui, au Moyen Âge, a caractérisé les religions dans leur ensemble, quoiqu'à des degrés divers.

Si les critères de la guerre sainte puisent par définition leurs racines dans les Ecritures Saintes, il en est toutefois autrement de ceux de la guerre juste qui relèvent, historiquement, de motivations et conventions d'ordre moral et politique. La justification du djihad, si l'on s'en tient aux principaux groupes islamistes en action, opère visiblement sur ces deux registres. Outre le « devoir coranique » de convertir au besoin par la guerre tous les infidèles, ces mouvements entendent également s'attaquer aux puissances qui occupent les territoires musulmans ou apportent un soutien à leurs monarques, en échange de ressources naturelles. C'est en cette double motivation, religieuse d'une part, politico-morale de l'autre, que se légitime globalement le djihad aujourd'hui. Ses théoriciens et adeptes accusent en outre le droit international d'être l'expression des rapports de force entre Etats, et de manquer à ce titre de légitimité pour dire le juste au plan international. Face à cet indécidable conflit de légitimités, comment dire le juste, en l'occurrence, relativement à la guerre ?

La question serait probablement moins alarmante si la guerre juste faisait un retour plutôt monomorphe sur la scène internationale, à travers le djihad. Mais force est de constater que, sous des formes et motivations diverses d'ordre éthique (lutte contre le terrorisme ou pour la démocratie, protection des populations civiles, légitime défense préventive, etc.), certaines puissances sont aujourd'hui occupées à restaurer un ensemble de légitimités et de « justifications » de la guerre que le droit moderne avait, croyait-on, définitivement invalidées. D'où l'importance voire l'urgence d'une mobilisation, sur les plans pratique et théorique, en vue d'endiguer cette dynamique meurtrière, notamment pour le continent africain dont la vulnérabilité militaire en fait la principale victime. Le présent recueil participe de cette mobilisation sur le plan théorique. Nous le devons certes à

la Faculté de philosophie de l'Université catholique d'Afrique centrale qui a consacré ses journées philosophiques des 23 et 24 novembre 2016 à la thématique *Guerre juste et justification politique de la violence en Afrique*, dont les communications constituent l'essentiel de cet ouvrage. Mais nous le devons autant voire davantage à l'Institut de Missiologie d'Aachen, dont le soutien a rendu possibles l'organisation de ces journées ainsi que la publication éponyme qui en est issue. Nous lui exprimons ici, et particulièrement à Monsieur Marco Moerschbacher, notre infinie gratitude.

Les textes réunis ici se déploient principalement sur quatre registres, historique, philosophique, juridique et théologique. Leur imbrication, liée à l'histoire et à la nature plurielle et transdisciplinaire des « justifications » de la guerre, n'a guère permis un ordonnancement rigoureusement logique de leur présentation. Une appréhension et une ambition communes les traversent cependant. D'une part, la peur de voir l'Afrique davantage victime de guerres de prédation sous le couvert de « justifications » humanitaires ou éthiques. D'autre part, l'ambition de montrer, pour des raisons et selon des modalités propres à chaque auteur, l'impossibilité de justifier, au plan moral, une entreprise aussi porteuse d'atrocités que la guerre.

Cette ambition se dévoile d'entrée de jeu dans notre communication qui examine, sur le terrain juridico-moral, les conditions auxquelles l'oxymore « guerre juste » est susceptible de faire sens ou pas. La difficulté de l'exercice nous amène *in fine* à ouvrir la voie, dans la perspective nabertienne, à l'idée d'injustifiable, relativement à la guerre.

Dans la même perspective, Louis-Claude Mbarga nous propose une relecture critique des théories de la guerre juste telles que systématisées par Saint Augustin et Thomas d'Aquin, théories dont il montre le caractère contextuel et l'irrecevabilité à notre époque. Articulant ensuite considérations théologiques, réflexions éthiques et analyses logiques, il propose un argumentaire dont l'objectif est d'invalider toute démarche théorique visant à justifier la guerre, notamment en Afrique.

Kondjo Brossala cible plus particulièrement les justifications religieuses de la guerre, (le djihad), dont il se demande si elles peuvent trouver un allié dans la philosophie de Kierkegaard, ce dernier défendant le choix d'Abraham de sacrifier son fils Issac à la demande de Dieu. Pour ce faire, il développe un parallèle critique fort instructif entre l'option de foi d'Abraham qui, dans la crainte et le tremblement, accepte de sacrifier son fils, et celle

## INTRODUCTION

du djihadiste qui, dans la joie et l'espérance d'une vie paradisiaque, se sacrifie et sacrifie d'autres victimes à travers des attentats.

La communication de Georges Owona Mbida s'articule également autour du problème du djihad, et met en lumière les difficultés, les raisons ainsi que les conséquences d'une impossible saisie des guerres à motivations religieuses par le droit international.

Thomas Tchoungui et Germain Belinga explorent quant à eux, selon des angles d'approche différents, les voies d'une pacification du continent africain et au-delà, du monde. Le premier part du constat selon lequel la guerre juste précède sa théorisation éthique et son encadrement juridique au plan international. Jugeant l'approche du phénomène par les principes trop classique et peu féconde, il préconise ensuite, dans le sillage de Michael Walzer, une approche méthodologique *ex datis* de la guerre juste. Sa principale hypothèse de recherche consiste en ceci qu'à toutes les époques de l'histoire des relations internationales, l'inégalité (celle qui devient synonyme d'injustice) constitue le fondement le plus radical de toute justification de la guerre à prétention juste. Ainsi entreprend-il de mettre en exergue les modalités concrètes d'un *logos* à même d'asseoir les bases d'une paix durable à l'échelle internationale. Quant au second, il articule son propos autour de l'exigence et des défis de la reconstruction, comme mesures et juges ultimes de l'opportunité ou de la décision d'entrer en guerre. Sur cette base, à travers des considérations d'ordre éthique puis théologique, il dégage les perspectives d'une nouvelle éthique de la responsabilité sociale, à même de poser les jalons d'un vivre-ensemble pacifié, au sein et entre les Etats.

Les communications de Severin Zoa Obama et Jean-Marie Bendegue se rapprochent de ce registre, mais s'inscrivent davantage dans une perspective historico-critique. La première nous propose une odyssée au cœur de la philosophie de la paix d'Emmanuel Kant, à travers une relecture critique de quatre œuvres majeures de ce dernier, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784), *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), *La religion dans les limites de la simple raison* (1793), *Projet de paix perpétuelle* (1795). Remontant pour sa part l'histoire de la conflictualité, de la guerre juste débridée à la guerre juste organisée, Jean-Marie Bendegue tente de préciser à la fois la place, les défis et les perspectives de l'Afrique, dans cette trajectoire historique de légitimation et de délégitimation de la guerre.

Les communications de Nzokou Gilbert et Ernest Mbonda ont la particularité de réfléchir la question de la guerre juste à partir de cas pratiques. Le premier se penche sur la guerre menée par le Cameroun contre la secte islamiste Boko Haram, en réaction aux attaques que celle-ci mène sur son territoire depuis 2010. Il restitue ainsi, données à l'appui<sup>1</sup>, le contexte de cette guerre subie, montre la complexité des décisions et des actions qu'elle implique, en droit et en fait, et surtout sa conformité avec les normes qui, en droit international, délimitent aujourd'hui le cadre du déclenchement et les modalités du déroulement de la guerre (des conflits armés).

Les réflexions d'Ernest Mbonda quant à elles s'articulent autour du principe de la responsabilité de protéger, mis en application pour la première fois en Libye en 2011. L'hypothèse centrale de sa recherche est que malgré ses faiblesses et ses limites, l'instrumentalisation et les dévoiements dont il fait ou peut faire l'objet, le principe de la responsabilité de protéger constitue une avancée importante dans l'éthique des relations internationales, si l'on considère en particulier ce qui en constitue l'objet central : faire de la protection des droits humains une responsabilité globale, en accordant à ce principe de responsabilité globale une supériorité éthique et même une priorité politique par rapport au principe juridique de non-ingérence. Ainsi invite-t-il, à la lumière du cas libyen, à surmonter les dilemmes normatifs, les contradictions internes, les difficultés d'application ainsi que les risques d'instrumentalisation inhérents à ce principe.

La communication de Kizito Forbi nous permet d'atterrir enfin sur des considérations fondamentales, qui nous ramènent à la racine même du problème et des solutions de la guerre (juste), à savoir l'éducation. Convoquant ainsi plusieurs sources, il éclaire de manière significative l'intérêt et les enjeux de l'éducation, comme antidote à l'obscurantisme qui fait le lit des fondamentalismes et des extrémismes de tous bords.

---

<sup>1</sup> Ces données remontent à 2016 et doivent par conséquent être actualisées.